



## **Politique de l'Enseignement Supérieur appliquée aux domaines de l'EIE (ingénierie électrique et sciences et technologies de l'information) en Bulgarie**

Ce document s'applique uniquement à l'enseignement de niveau 6, et au-delà, dans le Cadre des Certifications en Europe. Tous les termes utilisés dans le présent document sont spécifiques à la Bulgarie et peuvent avoir une signification différente lorsqu'ils sont utilisés dans un autre pays.

### **Présentation du système d'Assurance Qualité**

L'Agence nationale d'évaluation et d'accréditation (NEAA) [1] est un organe statutaire pour l'évaluation, l'accréditation et le contrôle de la qualité dans les établissements d'enseignement supérieur et les organisations scientifiques. Il leur permet d'améliorer l'enseignement et la recherche, et facilite leur développement en tant qu'organismes scientifiques, culturels et d'innovation.

La NEAA pilote ses principales unités et services, grâce à une évaluation réglementaire des institutions et du programme pédagogique et grâce à l'accréditation des institutions qui leur donne l'habilitation à enseigner, afin de pouvoir offrir aussi bien un enseignement qu'une recherche scientifique de qualité par le biais d'un système interne d'assurance qualité.

Sur les bases des résultats de l'évaluation, la NEAA détermine la période de validité de l'accréditation et de la compétence de l'établissement d'enseignement supérieur.

L'établissement d'enseignement supérieur doit assurer la qualité de l'éducation et de la recherche scientifique par le biais d'un système interne d'évaluation et de maintien de la qualité de l'éducation ainsi que du personnel académique [2].

### **Evaluation Externe**

L'accréditation du programme est le résultat de l'évaluation de la qualité de l'enseignement proposé dans un domaine professionnel spécifique, dans une unité primaire et / ou une branche de l'établissement d'enseignement supérieur, ou dans une majeure de la liste des professions réglementées, ou enfin d'une majeure scientifique.

En 2010, le Ministère de l'Education et des Science a mis en place un Système de classement en Bulgarie [3], qui compile des informations et des données à partir de plus de 80 indicateurs mesurant différents aspects de l'activité des universités.



## **Création de nouveaux programmes**

Avec l'autonomie des Universités, celles-ci ont le droit de développer et de mettre en œuvre de nouveaux programmes de façon indépendante. L'université doit mettre en place une réglementation interne pour pouvoir effectuer ce processus. Les propositions de nouveaux programmes peuvent être soumises au Conseil académique à l'initiative d'organisations ou d'individus.

## **Modification des programmes existants**

Le Conseil académique peut approuver les modifications des programmes existants.

## **Participation des étudiants à la définition du contenu pédagogique**

D'après la Loi sur l'Enseignement Supérieur [2], l'enseignement supérieur développe et met en œuvre un système d'évaluation et de maintien de la qualité de l'enseignement et du personnel universitaire, qui inclut une enquête concernant l'avis de l'étudiant. Tous les organes décisionnels des établissements d'enseignement supérieur comprennent des représentants des étudiants et les doctorants. Ils doivent être au moins 15% des membres de l'assemblée générale de l'établissement.

Chaque université doit avoir une politique et un système d'évaluation de la qualité, comprenant au moins une fois par an, un sondage destiné à recueillir l'opinion des étudiants quant au processus éducatif. Aussi bien la structure du système d'évaluation de la qualité et ses fonctions, que le sondage d'opinion auprès des étudiants et la divulgation des résultats sont régis par les règles de l'établissement d'enseignement supérieur. Un questionnaire est élaboré par le Ministère de l'Éducation et des Sciences où les étudiants peuvent donner leur opinion sur l'enseignement. Ces informations sont utilisées pour mettre à jour les données dans le système de classement des établissements d'enseignement supérieur.

## **Participation de l'industrie à la définition du contenu pédagogique**

La documentation Pédagogique est périodiquement analysée et mise à jour, en tenant compte de l'opinion des représentants industriels. L'université a pour cela des règlements internes qui prévoient que les représentants de l'industrie doivent participer à la préparation des programmes d'étude. De plus, ces programmes doivent être étudiés par deux examinateurs indépendants.

L'évaluation de la formation des diplômés par les employeurs, est l'un des critères favorisant l'accréditation du programme.



## Etudiants handicapés ou ayant des besoins spéciaux ou bien des besoins non conventionnels

**Dans la loi bulgare de l'enseignement supérieur (Art 70) :** les étudiants de premier cycle, de troisième cycle et les formés qui sont orphelins, aveugles, sourds, handicapés se verront accorder / offrir des avantages spéciaux tel que cela est précisé dans le Règlement relatif aux établissements d'enseignement supérieur.

**Selon le décret N° 90 Conseil des ministres / 26.05.2000 [7] :** des fonds spéciaux permettront de financer les bourses d'études pour les étudiants handicapés, les étudiants dont les deux parents ont un handicap ou bien encore les étudiants ayant un parent handicapé de façon permanente.

**Loi pour l'intégration des personnes handicapées [6] (Art. 20) :** les établissements d'enseignement supérieur doivent offrir un accompagnement, des équipements spéciaux, du matériel didactique approprié et un soutien pédagogique complémentaire, favorisant ainsi le processus de formation et d'évaluation des personnes handicapées. A cela s'ajoute la formation de spécialistes qui seront ensuite habilités à travailler avec des personnes handicapées.

**Le programme national «Création d'un environnement architectural accessible» [8]** finance chaque année les établissements pour la construction de rampes, l'aménagement de sanitaires adaptés, l'entretien et la réparation des infrastructures dédiées, l'installation d'ascenseurs et d'équipements complets.

## Processus de mobilité et de formation tout au long de la vie

La Stratégie nationale [1] définie pour la période 2008-2015, est destinée à assurer l'égalité des chances pour les personnes handicapées. Son objectif principal est de créer un environnement et des infrastructures adaptées aux besoins des personnes handicapées. Trois axes principaux peuvent être cités : - fournir un environnement accessible aux personnes handicapées, - leur faciliter, physiquement, l'accès aux bâtiments publics, à un logement, aux espaces publics et à l'emploi et pour finir, - favoriser l'accessibilité en ce qui concerne la mobilité et les transports.

Ainsi que stipulé dans le Cadre national de certifications de la République de Bulgarie, les établissements d'enseignement supérieur doivent mettre en place un système d'accumulation et de transfert de crédits afin de permettre l'évaluation des connaissances et des compétences acquises par les élèves grâce aux enseignements (ECTS). L'objectif du système est que les étudiants soient en mesure de choisir leurs disciplines, leur parcours individuel et qu'ils puissent bénéficier d'une certaine mobilité, cela sur la base d'une reconnaissance mutuelle de leur degré de qualification. Celui-ci doit être basé sur des périodes de formation clairement définies, en correspondance avec le programme d'étude de la spécialité et plus amplement avec le cursus de formation dans son ensemble.



## Gestion de l'information

Dans le processus d'accréditation d'un programme de formation professionnel, l'un des aspects pris en compte par la NEAA est que les établissements d'enseignement supérieur doivent être en mesure de gérer et développer tous les équipements nécessaires à la formation professionnelle, qu'ils soient du domaine de l'accessibilité, de la technologie ou de l'information. Ils doivent également être en mesure de fournir de manière exhaustive, les informations de base requises. Cela implique l'existence de bibliothèques, d'installations informatiques, de centres d'information, de systèmes informatiques de gestion de l'activité administrative et académique, de centres de formation à distance.

Les pages Web de toutes les universités en République de Bulgarie sont en bulgare et en anglais. La plupart des informations sont accessibles au public : informations générales concernant l'université, cursus de formation, contenu des modules, liste des départements de l'université, des centres d'informations, etc.

Dans la Stratégie nationale (2008-2015) pour assurer l'égalité des chances des personnes handicapées, l'un des objectifs est l'accessibilité de l'Information et des moyens de communication [4].

L'Etat a notamment développé une stratégie en faveur de l'accessibilité des services d'information et de documentation aux différents groupes de personnes handicapées. Cela comprend l'accès à tous les types de médias (imprimés, électroniques, audio, audiovisuels), mais aussi l'accès aux équipements de télécommunications (téléphones, ordinateurs, etc.) ainsi qu'un accès adapté au réseau internet, et à des contenus et services accessibles en ligne.

## Références:

- [1] Site Web de l'Agence Nationale pour l'Evaluation et l'Accreditation [en ligne]. Accès : <http://www.neaa.government.bg/en/methodology>, (juin 2014).
- [2] Site Web du Ministère de l'Enseignement et des Sciences, Loi de l'Enseignement Supérieur, [en ligne]. Accès: <http://www.mon.bg/?go=page&pageId=7&subpageId=57>, (juin 2014).
- [3] Site Web du Ministère de l'Enseignement et des Sciences, Système de Classement des Universités en Bulgarie [en ligne]. Accès: <http://rsvu.mon.bg/rsvu3/> (février 2015).
- [4] Strategie Nationale pour garantir l'égalité des chances aux personnes handicapées, 2008-2015, [en ligne]. Accès: [http://www.google.bg/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&ved=0CEAQFjAE&url=http%3A%2F%2Fwww.mlsp.government.bg%2Fbg%2Fflaw%2Fregulation%2Fdisable\\_strategy.doc&ei=RNUCVdzQLorVPJ\\_RgegO&usg=AFQjCNF\\_QN\\_RWERg9S9xQIMq37FP4x0lw&sig2=WO6gmA0MzV7VOHc73J5ATw&bvm=bv.88198703,d.ZWU](http://www.google.bg/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&ved=0CEAQFjAE&url=http%3A%2F%2Fwww.mlsp.government.bg%2Fbg%2Fflaw%2Fregulation%2Fdisable_strategy.doc&ei=RNUCVdzQLorVPJ_RgegO&usg=AFQjCNF_QN_RWERg9S9xQIMq37FP4x0lw&sig2=WO6gmA0MzV7VOHc73J5ATw&bvm=bv.88198703,d.ZWU), (juin 2014)



- [5] WEB site of Ministry of Education and Science, “National Qualification Framework of the Republic of Bulgaria,” [Online]. Available: <http://www.mon.bg/?go=page&pageId=74&subpageId=143> ,(Accessed June 2014).
- [6] WEB site of Ministry of Labour and Social Policy, Law for integration of people with disabled (Section II Education and training), 2014, [Online]. Available: [http://www.mlsp.government.bg/bg/integration/euro/chapter13/euro/07.Social%20Protection/ZAKON\\_za\\_integraciq\\_na\\_horata\\_s\\_uvrejdaniq.pdf](http://www.mlsp.government.bg/bg/integration/euro/chapter13/euro/07.Social%20Protection/ZAKON_za_integraciq_na_horata_s_uvrejdaniq.pdf) ,(Accessed June 2014)
- [7] Decree № 90 Council of Ministers of 26.05.2000, [Online]. Available: <http://students.uni-sofia.bg/wp/wp-content/.../pms90.pdf/> ,(Accessed June 2014)
- [8] National program "Creating accessible architectural environment", [Online]. Available: <https://www.mon.bg/?h=downloadFile&fileId=2552> , (Accessed June 2014)